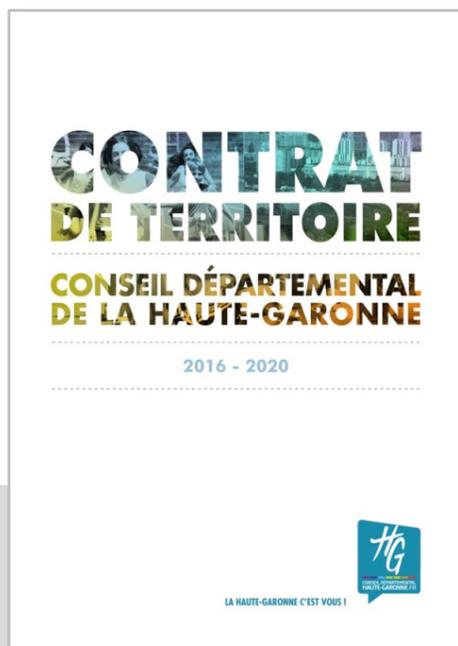


# La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental  
&  
Communauté de communes  
Cœur de Garonne



30 novembre 2021

# Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire de Cœur de Garonne**
- 2. Programmation 2021**
- 3. Séance de signature des maquettes par commune**
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements**
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie**
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire**

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

→ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1<sup>ère</sup> génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

→ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

→ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

# Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

## Communes membres de Cœur de Garonne

Programmation 2016 = **41 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **717 022 €**

Programmation 2017 = **29 projets** financés pour un montant d'aides de **863 258 €**

Programmation 2018 = **51 projets** financés pour un montant d'aides de **1 462 444 €**

Programmation 2019 = **25 projets** financés pour un montant d'aides de **982 590 €**

Programmation 2020 = **32 projets** financés pour un montant d'aides de **1 476 550 €**



➔ Soit plus de 5,5 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes de Cœur de Garonne de 2016 à 2020

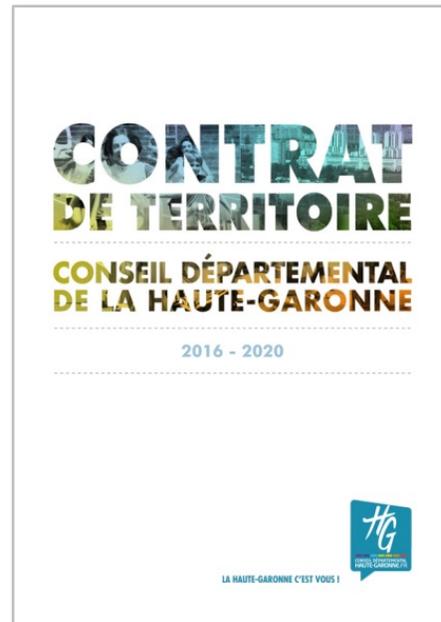
## Cœur de Garonne

➔ Au titre du Contrat de territoire, Cœur de Garonne a obtenu une aide de 1,4 M€ du CD31 entre 2016 et 2020

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire

## Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
BEAUFORT	Rénovation de la toiture des ateliers municipaux	18 832,67 €
BERAT	Construction d'un dépositaire et de huit cavurnes au cimetière communal	5 293,75 €
BERAT	Réhabilitation et extension du hangar du stade en ateliers techniques	137 836,49 €
BERAT	Mise en place de toilettes publiques (travaux réalisés partiellement en régie)	31 283,41 €
BERAT	Installation d'un module de jeux d'enfants pour la cour de l'école maternelle	7 700,40 €
BOUSSENS	Remplacement de la chaudière du gymnase	4 170,20 €
BOUSSENS	Travaux d'aménagement de la cour extérieure du hangar communal rue de la Vièle	27 783,20 €
BOUSSENS	Travaux de rénovation thermique et énergétique des écoles maternelle et élémentaire	226 809,00 €

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
BOUSSENS	Réfection des sols des salles du Conseil Municipal, des Mariages et des Conférences	5 139,20 €
BOUSSENS	Création d'un terrain multisports	20 972,36 €
CASTELNAU PICAMPEAU	Création d'un entrepôt communal : acquisition de l'ancienne forge et travaux de rénovation	9 788,00 €
CASTIES LABRANDE	Réfection des façades de l'église	5 608,00 €
CAZERES	Installation de la climatisation dans l'enceinte du restaurant scolaire des Capucins	12 704,00 €
CAZERES	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	7 613,20 €
CAZERES	Installation de la climatisation dans le bâtiment Maison Garonne	23 708,49 €
CAZERES	Réaménagement du centre-bourg : Tranche 2 - Secteur Martyrs : Place martyrs et Place Jean Jaurès	

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE	Aménagement d'un logement d'urgence à Cazères	23 236,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE	Aménagement d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique aux abords du gymnase du collège de Cazères	198 632,80 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE	Travaux d'aménagement d'un terrain synthétique sur la commune du Lherm	88 563,20 €
COULADERE	Travaux de mise en conformité de l'accessibilité des allées du cimetière	2 998,80 €
FRANCON	Réfection de la toiture du préau, des peintures intérieures et des volets de l'école	11 214,00 €
FUSTIGNAC	Création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église	4 545,46 €
GRATENS	Travaux d'étanchéité des toitures de la mairie et de l'église	3 954,00 €
LAHAGE	Travaux à la Mairie : Réaménagement du préau en salle de réunions et de mariage, création d'un local de stockage et embellissement de la cour	36 380,55 €

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LAUTIGNAC	Transformation du terrain de tennis en terrain multisports	13 944,60 €
LE PLAN	Réalisation d'un logement d'urgence au profit des femmes victimes de violences conjugales	3 960,09 €
LHERM	Réfection intérieure des sanitaires publics	8 331,81 €
LHERM	Réfection du City Stade	21 604,62 €
LHERM	Restauration de l'église Saint André classée Monument Historique (tranches 1, 2, 5)	112 474,00 €
LHERM	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	
MARIGNAC LASPEYRES	Travaux d'aménagement des abords du cimetière et mise en place d'un dépositaire	3 813,07 €
MARIGNAC LASPEYRES	Travaux de rénovation et mise en conformité du bâtiment mairie - salle des fêtes	109 860,30 €

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MARTRES TOLOSANE	Création de l'espace culturel ANGONIA et aménagement de l'espace public - Tranche 2 : Aménagement de la Place du Général de Gaulle et du jardin public "Jean Courtade"	198 083,00 €
MAURAN	Mise aux normes handicapés des bâtiments communaux et lieux publics	5 058,31 €
MAURAN	Création de portails pour la mise en sécurité du jardin de la salle polyvalente destinée aux associations	3 240,00 €
MONDAVEZAN	Aménagement d'une aire de jeux d'enfants	6 721,20 €
MONDAVEZAN	Travaux de création de sanitaires publics	8 736,00 €
MONES	Rénovation de la toiture et du plafond de la salle des fêtes	7 163,05 €
MONTCLAR DE COMMINGES	Travaux de mise en accessibilité et sécurité incendie de la mairie	7 100,00 €
MONTEGUT BOURJAC	Rénovation du bâtiment communal Mairie-Salles des fêtes	65 212,67 €

# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MONTOUSSIN	Réfection de la toiture de l'église côté Nord	4 118,60 €
PLAGNE	Réfection du sol de la halle et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	45 808,80 €
PLAGNOLE	Travaux de rénovation énergétique à la mairie (remplacement des menuiseries)	4 974,00 €
POUCHARRAMET	Travaux de mise en accessibilité de la Mairie	7 972,60 €
POUY DE TOUGES	Réfection de la toiture de la salle des fêtes	19 111,60 €
RIEUMES	Création d'une aire de jeux pour enfants handi accessible	11 273,60 €
RIEUMES	Mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la Mairie	11 813,88 €
SAINT ARAILLE	Travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité à la salle polyvalente	12 774,00 €

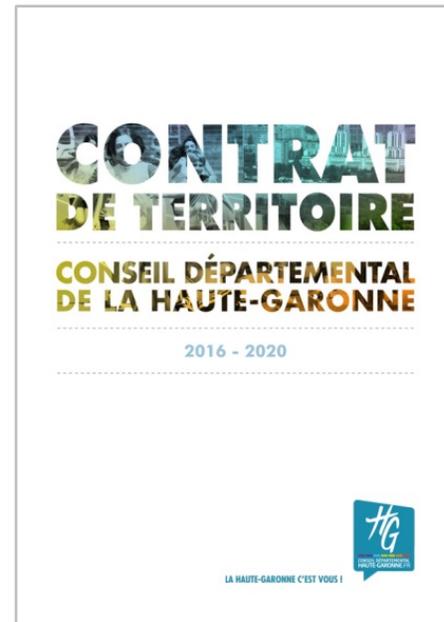
# La communauté de communes Cœur de Garonne

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	Construction d'un nouveau groupe scolaire - Tranche 1	300 000,00 €
SAJAS	Travaux de rénovation énergétique à la mairie	2 592,16 €
SENARENS	Travaux de réparations, d'accessibilité et de mises aux normes du cimetière	5 316,81 €

# La communauté de communes Cœur de Garonne

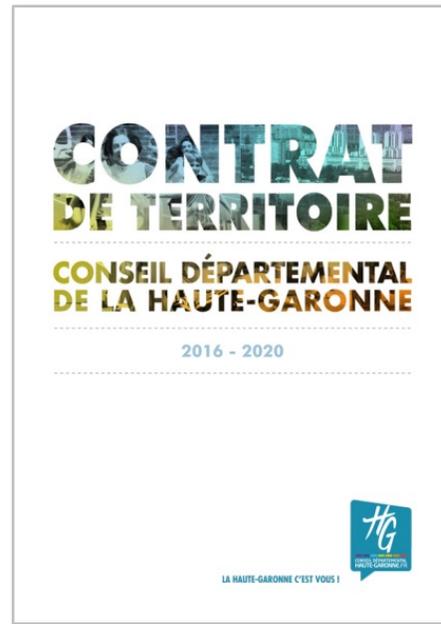
## Séance de signature de la maquette 2021



# Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

## Les Contrats de territoire (2<sup>e</sup> génération) Un lien de proximité avec les communes



# Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**.
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.



## ➔ **Nouveau contrat :**

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

# Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

1 équipement **Public** sup. à 70 000€  
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 équipement **Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



## Après

### Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 équipement **public** sup. à 70 000€  
**ou** 1 hébergement **touristique** sup. à 70 000€

1 équipement **Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€)

### et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

# De nouveaux projets éligibles

## Nouveau contrat :

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

## Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

# Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

## Rappel :

- Sur la 1<sup>er</sup> génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

## Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT**.
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**.
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

### Avant

#### Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

### Après

#### Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**  
(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

# Une suppression des prêts sans intérêt

## Avant Rappel règles en vigueur :

### Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

### Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

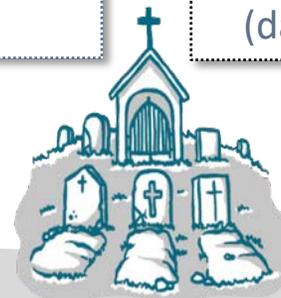
- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)



## Après Nouveau contrat :

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible à laquelle est retiré  
le montant équivalent à 5 ans de loyers  
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible  
(dans la limite de 80% de financement public)



# Une simplification des co-financements

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

#### Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'État, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

#### Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**  
(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



## Après

### Nouveau contrat : Équipement scolaire

#### Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
- ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
- ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'État (étude, MO, etc.)

#### Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

# Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

## Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de  
moins de 5 000 hab.

✓ 1 équipement **public** ou **touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

✓ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

✓ 1 équipement de **santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

✓ X projets **inf. à 70 000€**

✓ 80 000€ d'acquisition  
**matériels, mobiliers, véhicules**

(enveloppe subventionnable)

Communes de  
plus de 5 000 hab.

✓ X projets **biblio-  
média-thèques,**

inf. à 70 000€

(plafond 70 000€)

30%

## + Un Contrat *boosté*

- ✓ Maisons de santé
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Pack Rénovation
- ✓ Parcours de Santé
- ✓ Mobiliers matériels sportifs
- ✓ Mobiliers urbains
- ✓ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ✓ Aires de pique-nique, de jeux

## + Un Contrat *souple*

- ✓ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ✓ 1 équipement **CréOns**
- ✓ 1 projet **Carte Blanche**
- ✓ 1 projet **Circuit-court**
- ✓ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ✓ 1 accompagnement **CréAde**

# Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



## Les Contrats de Projets Territoriaux

# Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

## Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

# Une nouvelle génération de livrable



Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

## Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

# Un calendrier pour les communes et EPCI

## ■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), date limite de dépôt de dossiers au **15 octobre**
- **Signature des contrats de territoire à l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

## ■ Pour les EPCI :



- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets au 30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

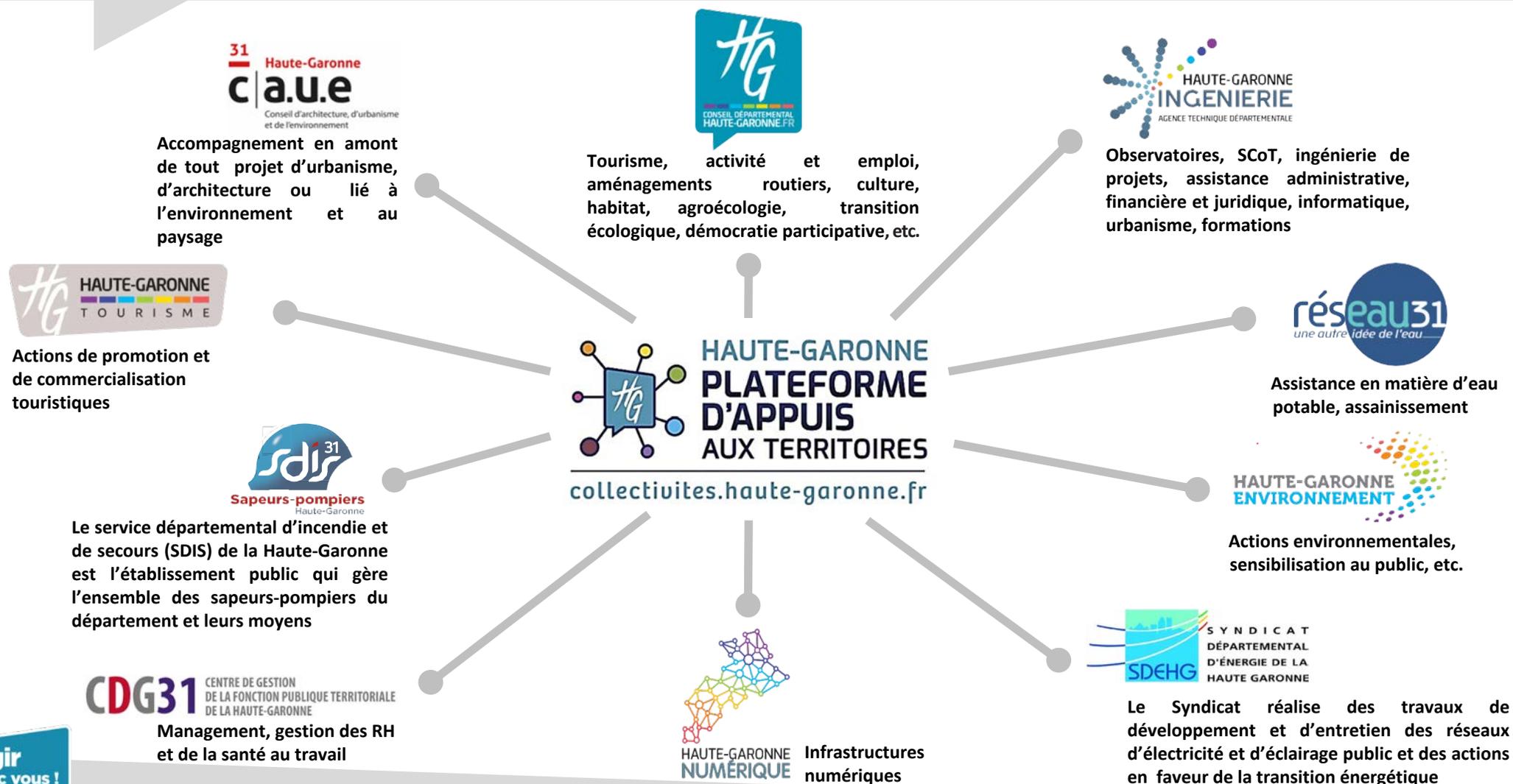
# Pour un accompagnement global des territoires

**En plus des aides financières,  
le Département vous accompagne techniquement  
et juridiquement à monter vos projets,**

**ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre  
collectivité au quotidien,**

**grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département,  
de ses satellites et des organismes partenaires.**

# La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



# La plateforme d'appuis aux territoires



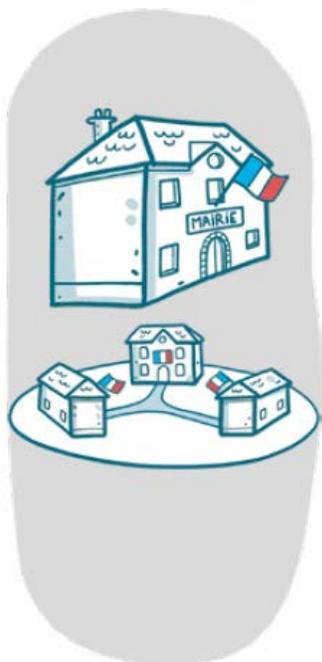
## C'est quoi ?

**C'est la Plateforme d'ingénierie du  
Département de la Haute-Garonne.**

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,  
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

**En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés  
pour répondre à vos demandes**

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



## Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

▶ J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

[collectivites.haute-garonne.fr](http://collectivites.haute-garonne.fr)

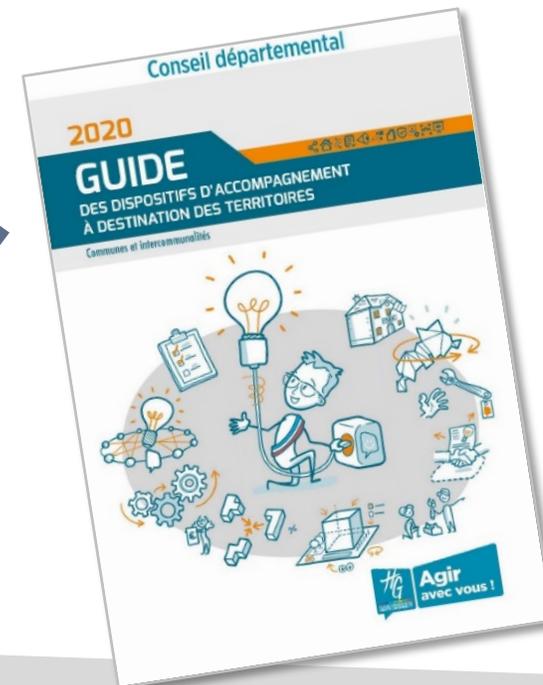
→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

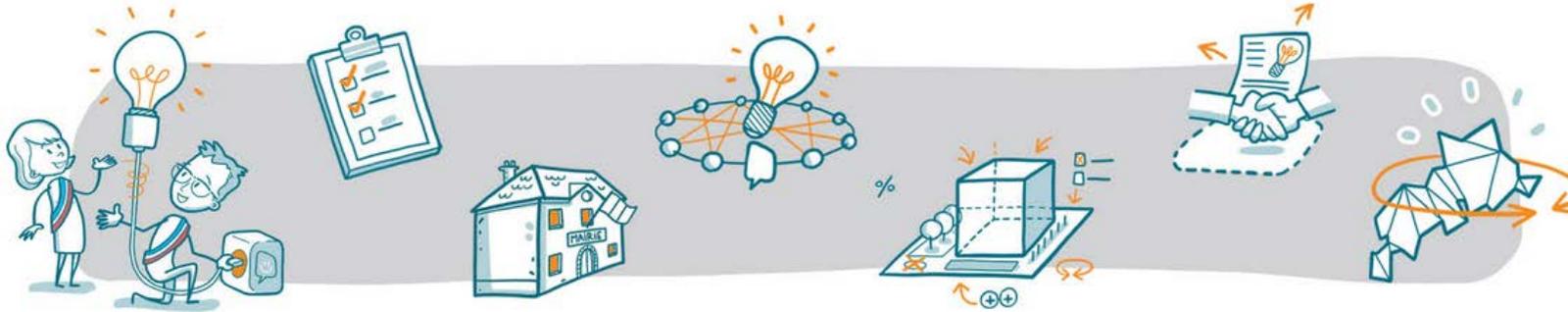
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue



CATALOGUE

Je veux faire une demande libre



FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

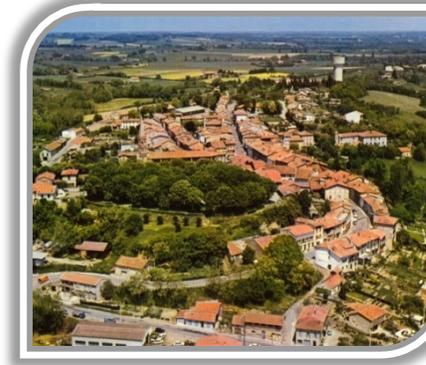
Je veux accéder aux portails subventions



PORTAILS SUBVENTIONS

# Les projets accompagnés sur le territoire

## Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



# Zone d'activités de Lherm



## Commune de LHERM

### Le projet :

La communauté de communes porte un **projet d'extension de la zone d'activités** de Lherm. Ce scénario propose une desserte de 8 lots, allant de 1 500 m<sup>2</sup> à 5 000m<sup>2</sup>, sur une surface totale de 2,3 ha commercialisables.

- Haute-Garonne Développement accompagne la Communauté de communes pour **réaliser cette extension** : proposition d'un **dossier d'avant-projet** (note réglementaire sur la procédure, plan d'aménagement avec découpage des lots, estimatif détaillé des travaux, prospective financière), **ajustement et finalisation** en concertation avec les services de la communauté de communes.

HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



Ingénierie :

Haute-Garonne Développement



# Tiers-lieu la Ruche des transitions



## Commune de LAHAGE

### Le projet :

Porté par l'association 3PA, ce **tiers-lieu rural** constitue un **espace collaboratif** destiné à cultiver l'hybridation des activités et l'activation des territoires, dans une optique de **transition écologique**. Occupant environ 100m<sup>2</sup>, il comprends **3 bureaux** et un **espace commun ouvert** pouvant accueillir une vingtaine de co-workers.

- Haute-Garonne Développement et le département accompagnent ce projet relevant de **l'Economie Sociale et Solidaire**, par une **analyse technique** et un **soutien financier** (communication et pérennisation du poste de facilitateur-coordonateur).



HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



Ingénierie :  
Haute-Garonne Développement

Soutien financier :  
20 000€ (fonctionnement)



# Tiers-lieu du Fousseret



## Commune du FOUSSERET

### Le projet :

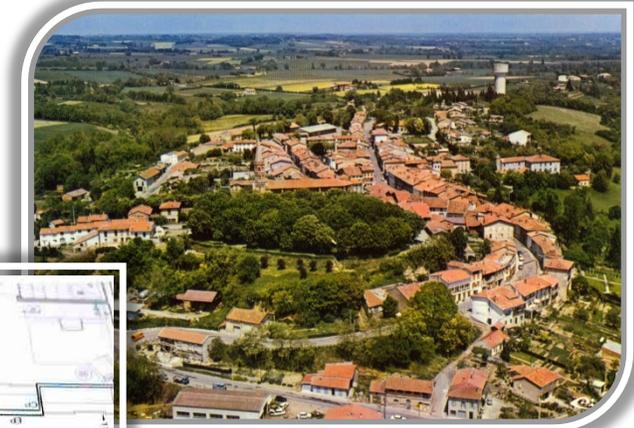
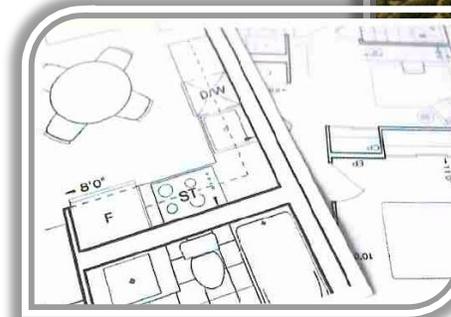
Porté par la commune, ce projet de tiers-lieu prévoit la création de **4 bureaux et une salle de réunion en centre bourg**. Le lieu contribuera à **redynamiser le centre bourg**, à améliorer **l'attractivité** de la commune, à offrir à la population active environnante des **espaces de travail accessibles**, et enfin à **décongestionner les grands axes** en soutenant l'implantation d'activités économiques en milieu rural.

- Haute-Garonne Développement et le département accompagnent ce projet **d'espace de coworking** par une **analyse technique** et un **soutien financier** (rénovation de la parcelle et transformation d'un appartement en tiers-lieu).

HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



**Ingénierie :**

Haute-Garonne Développement

**Soutien financier :**

30 000€ (investissement)



# Aménagement d'un pôle touristique et culturel



## Commune de SAINT-ÉLIX-LE-CHÂTEAU

### Le projet :

Inscrit au titre des monuments historiques, le château de Saint-Élix appartient à l'Etat. La commune a signé une convention d'utilisation des abords du château, et souhaite aménager un **pôle touristique, culturel et de sports/loisirs** dans les **jardins du pigeonnier**, anciens communs du château. Ce pôle comprendra notamment un **gîte**, un **espace culturel et de réception**, un **bureau d'information touristique saisonnier**, une **maison des associations** et un **musée**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD a réalisé un **appui technique et juridique** au lancement du projet.
- Le service Tourisme du département et le CAUE ont réalisé une **étude de pré-programmation**, accompagnée de **compléments d'études**.
- L'INRAP doit maintenant réaliser un **diagnostic archéologique**, avant que soit lancé un appel à candidatures pour la réalisation d'un diagnostic **architectural des différents bâtiments**.



### Ingénierie :

- Conseil départemental (Service tourisme)
- CAUE 31
- Haute-Garonne Ingénierie (services Ingénierie et expérimentation territoriales et Juridique )



# Construction d'un local en cabinet dentaire

## Réhabilitation de l'hôtel particulier Derrac

### Commune de BÉRAT

#### ■ Les projets :

La commune de Bérat porte deux projets qui concourent à **maintenir des services marchands de proximité en milieu rural** :

Le premier est la **construction d'un local pour y implanter un cabinet dentaire**. Ce bâtiment de 136m<sup>2</sup> permettra d'assurer la **pérennité de ce service nécessaire à la population**.

Le second concerne la **réhabilitation d'un hôtel particulier**, l'hôtel Derrac, pour y **implanter une supérette**, **améliorer le local accueillant la boucherie-charcuterie** et y **créer des logements sociaux**.

- Le département **soutient financièrement** ces projets dans le cadre du **dispositif CréONS**.



Ingénierie :  
CD31 (DDET)

Soutien financier CréONS :

Cabinet dentaire : 50 000€, Hôtel Derrac : 50 000€



## Objectifs

- ✓ Etre ambassadeur.rice.s du Département : relais sur le territoire de toutes les actions départementales
- ✓ Aider aux démarches administratives de la vie quotidienne : création d'adresses mails, constitution d'un dossier MDPH, etc.
- ✓ Proposer un accompagnement numérique personnalisée : sur les usages numériques, prescription du pass numérique, prise en main des outils numériques, etc.

## Informations générales

- ✓ Ouverture au public depuis le 6 octobre 2021, sans rendez-vous, les mercredis et jeudis
- ✓ 3 ambassadrices

## Bilan d'étape

- ✓ 87 accompagnements personnalisés sur 15 jours d'ouverture au public,
- ✓ 45 % des demandes concernent les dispositifs du Conseil départemental
- ✓ 40 % d'hommes, 56 % de femmes, 4 % en couple. 35 % plus de 65 ans, 42 % entre 50 et 64 ans, 13 % entre 40 et 49 ans, 6 % entre 25 et 39 ans, 4 % entre 15 et 24 ans
- ✓ 9 personnes sur 10 sont accompagnées en direct, sans avoir besoin de réorientation
- ✓ 8 personnes sur 10 utilisent l'ordinateur en libre service (accompagnées d'une ambassadrice)
- ✓ Thématiques principales des demandes : MDPH, inclusion numérique, CPAM, logement et retraite

# Merci de votre attention

